Le réseau de transport d'électricité

GT RE n°3 - Evolution des règles RE

19 septembre 2024

Accessibilité : Participants du GT RE

V1

Copyright RTE – 2024. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

SOMMAIRE

PARTIE A : Actualités et sujets divers

1. Calendrier indicatif de la concertation
2. Périmètre des règles RE v1 et dates d'entrées en vigueur
3. ISP15 : Notification de la date RE_{19}
4. Flexibilités Réseau : Actualités
5. Information coefficient de calage complémentaire

PARTIE B : Nouveautés Services aux RE

1. Suivi d'encours RE et garantie financière
2. Système Cible et C05T

PARTIE C : Restitution du questionnaire RE

A Actualités et sujets divers

1 Calendrier indicatif de la concertation

Participer aux GT/AT de la CAM ou aux sessions plénières

Pour vous inscrire aux listes de diffusion relatives aux groupes de travail (GT) et aux ateliers techniques (AT) organisés dans le cadre de la Commission Accès au Marché (CAM) du Comité des Clients Utilisateurs du Réseau de Transport d'Electricité (CURTE), ou pour rejoindre la liste de diffusion de la plénière CAM, merci de **faire la demande** uniquement à la BAL suivante :



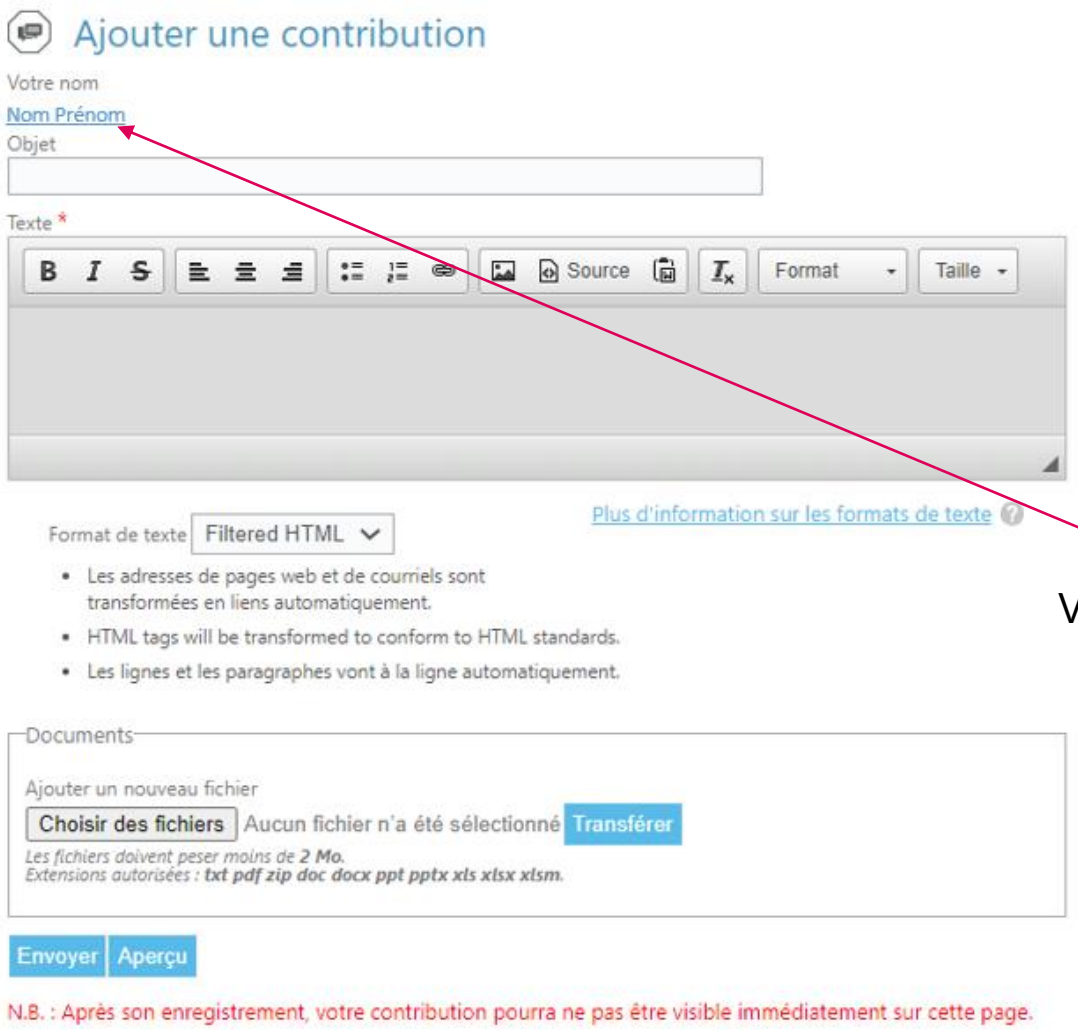
RTE-CONCERTE-CAM@rte-france.com

et de **préciser** le ou les groupes auxquels vous souhaitez participer :



- ❑ Sessions plénières de la CAM
- ❑ *GT RR-RC*
- ❑ *GT PROG-MA*
- ❑ *GT SSY*
- ❑ *GT RE*
- ❑ *GT Effacement Transverse*
- ❑ *GT Stockage*
- ❑ *GT Interruptibilité*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de programmation (RP)*
- ❑ *AT dédiés aux acteurs d'ajustement (AA)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables de réserve (RR)*
- ❑ *AT dédiés aux responsables d'équilibre (RE)*
- ❑ *AT dédiés aux GRD et ELD*
- ❑ *AT relatifs aux effacements*

CONCERTE – nouveau rôle par défaut en Lecture : vérifier que vous disposez des droits de réponse à une consultation



L'accès au site Concerte est donné par défaut avec un rôle de simple ***consultation*** des documents déposés sur le site.

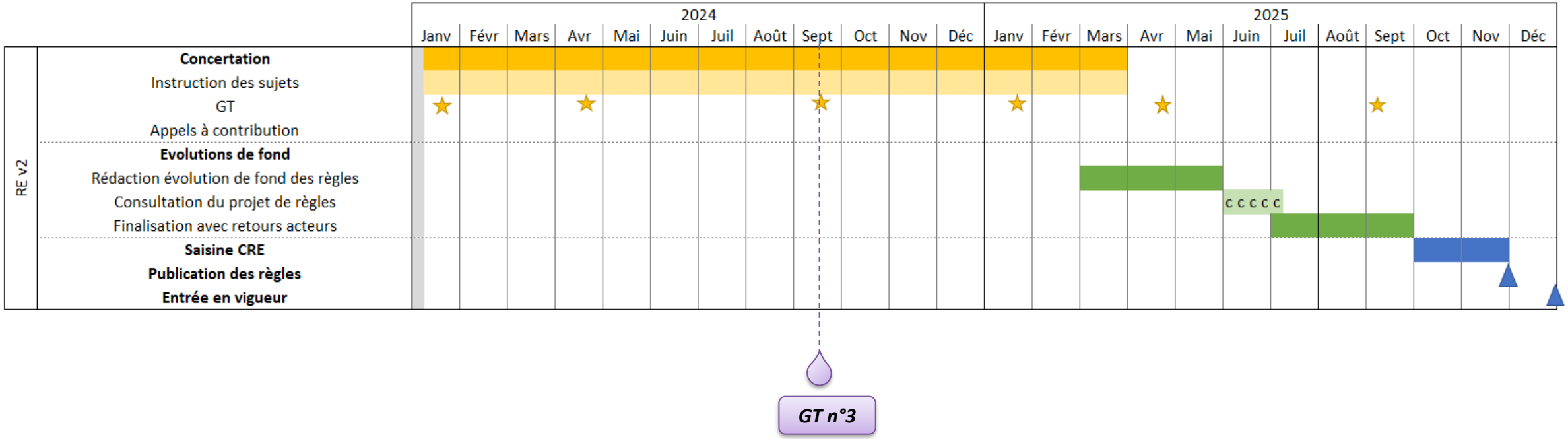
Pour les personnes participant à une concertation et souhaitant répondre à une consultation, il est nécessaire de disposer des droits correspondants.

Lorsque qu'une consultation est ouverte, les acteurs doivent voir l'option « Ajouter une contribution » comme affichée ci-contre.

Vous retrouvez ici votre identité

Si vous souhaitez répondre à une consultation et que vous constatez ne pas avoir les droits pour déposer un document sur Concerte, merci de contacter la BAL RTE-CONCERTE-CAM <rte-concerte-cam@rte-france.com> pour en faire la demande. »

Planning *prévisionnel* de concertation



- ***Liens utiles*** :
  - Interlocuteurs référents de la concertation PROG-MA-RE
  - Historique de la concertation MA-RE
  - Harmonisation des règles de marché : nouvelle nomenclature

2 Périmètre des règles RE v1 et dates d’entrée en vigueur

Périmètre des règles RE v1

Sujets	Consistance	Date estimée
Pas de règlement des écarts au pas 15 (ISP15)	• Modalités transitoires pour le passage à l'ISP15 • Passage du pas de règlement des écarts à 15 minutes	• RE_{16} et RE_{17} notifiées et correspond au 01/06/2024 ; RE18 notifiée et correspond au 05/06/24; RE_{19} notifiée et correspond au 05/10/24 • ***RE_{15} : 01/01/2025***
Sécurisation financière du mécanisme RE	• Intégration des évolutions liées à MA-RE v10 (publication du suivi de l'encours RE) • Intégration des évolutions liées à la garantie financière et au KYC	• Nouveau service activé le 18/09/2024 sur le Portail Services • Entrée en vigueur des règles RE v1 au 01/04/24
Flexibilités Réseau	• Correction de PE pour les Flexibilités Réseau RPT • Flux financier compensatoire entre GR et RE lors de limitations de sites sous OA (HTA et HTB)	• RE_2 notifiée et correspond au 15/07/2024 (sous réserve d'approbation du CART) • Entrée en vigueur des règles RE v1 pour la HTA au 01/04/24 et RE_2 pour la HTB
Compte Ajustements-Ecarts	• Insertion des Flexibilités Réseau RPD • Insertion des Flexibilités Réseau RPT	• Entrée en vigueur des règles RE v1 au 01/04/24 • RE_2 notifiée et correspond au 15/07/2024 (sous réserve d'approbation du CART)
Données et Services RE	• Service de publication des limitations HTB	• RE_2 notifiée et correspond 15/07/2024 (sous réserve d'approbation du CART)

3 ISP15 : Notification de la date RE_{19}

ISP15 : Notification de la date RE_{19}

Acteurs notifiés le : 4 septembre 2024

2 évènements :

- ***Passage de la Reconstitution des Flux à 15'***
- ***Fusion des processus Ecarts et Réconciliation Temporelle => Processus unique écart (système cible)***

- Date d'entrée en vigueur : **5 octobre 2024**



Ce qui change pour les RE

Passage du BGC au pas 15 minutes :

- Données relatives à la reconstitution des flux mises à disposition au pas **15 minutes** (C01 à C05, coefficient de calage,….)
- Calcul de l'écart au pas **30 minutes**

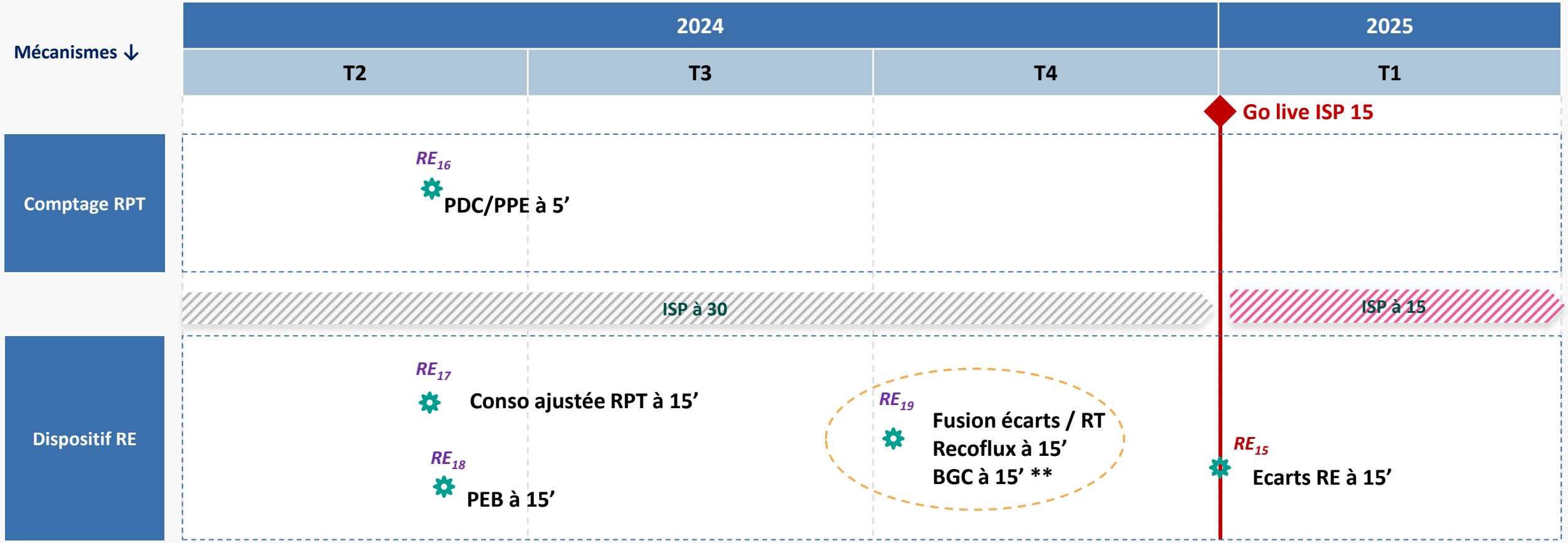
Postes sources : 1ère publication pas 15 minutes le mardi 15 octobre
BGC : 1ère publication pas 15 minutes le vendredi 18 octobre

Mise en place du système cible : fusion des processus « écarts » et « réconciliation temporelle »

- Normalisation des pertes dès S+1 (bouclage sur les pertes)
- Transfert des incertitudes : de la consommation estimée (via le calage) vers les pertes (normalisation par bouclage)
- Calcul d'un résidu quotidien intégré au BGC (fin de la facture dédiée au résidu en A+2)
- Disparition de la réconciliation temporelle pour des données supérieures au 4 octobre 2024

Par dérogation, jusqu'au GO live ISP15 (1er janvier 2025), il sera possible pour les ELD de continuer à envoyer à RTE Courbes de Charges à une granularité 30 minutes. Ces données seront exposées par RTE aux RE à une granularité 15 minutes.

Planning de bascule ISP15 concerté en 2022 – Zoom RE



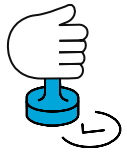
** Par exception, entre le 5 octobre 2024 et jusqu'au Go live ISP15, possibilité pour les ELD de continuer à envoyer à RTE des BGC et des flux inter GRD à une granularité 30'

4 Flexibilités Réseau : actualités

Entrée en vigueur de la correction de PE pour les flexibilités réseau RPT

Notification de la date RE2 le 15 juin

entrée en vigueur de la correction de PE pour les Flex Réseau RPT le 15 juillet ou à défaut à l'entrée en vigueur du CART-P



Délibération de la CRE le XX septembre

Approbation du nouveau CART-P par la CRE



Notification du nouveau CART-P aux producteurs le XX septembre

Entrée en application des nouveaux principes du CART-P, dont la correction de PE suite à des écrêtements de production EnR

A partir de du XX septembre, les limitations de production feront l'objet d'une correction de PE si elles y sont éligibles selon les modalités définies dans le CART-P

Mise à disposition des données

- Volumes disponibles dans **BIG IMBALANCE (Flexibilités baisse) prévu à partir du M+3**
- Premiers mails de reporting avec le **détail des volumes corrigés à la maille site prévu à horizon M+3**

5 Information coefficient de calage complémentaire

Point sur le coefficient de calage national avec remplacement (ou complété C12EE)

Définition (extrait Portail Services):

Cette courbe présente par pas demi-horaire le coefficient correcteur (i.e. coefficient de calage national) calculé en remplaçant les énergies RPD manquantes (données non reçues par RTE à la date de calcul) par les énergies de la semaine précédente en appliquant une méthode de recopie J-7.



Coefficient de remplacement (C12EE) non réglementaire et non utilisé pour le calcul de la reconstitution de flux



En mode écart, les données absentes sont considérées nulles pour le calcul du coefficient réglementaire C12E
En mode système cible, les pertes normalisées seront systématiquement calculées par RTE si courbes des pertes des GRD non reçues ou nulles (courbe de charge de bouclage local - *art 3.L.3.2.2.2)*



Avec le système cible, ce coefficient n'est pas repris.

B Nouveautés Services aux RE

1 Service de suivi d’encours RE et garantie financière

Portail Services : Service de Suivi d'encours RE



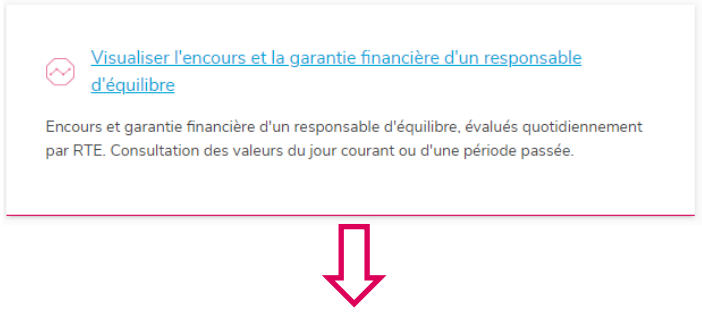
- Nous mettons à disposition des Responsables d'équilibre un nouveau service pour consulter votre encours et votre garantie financière.

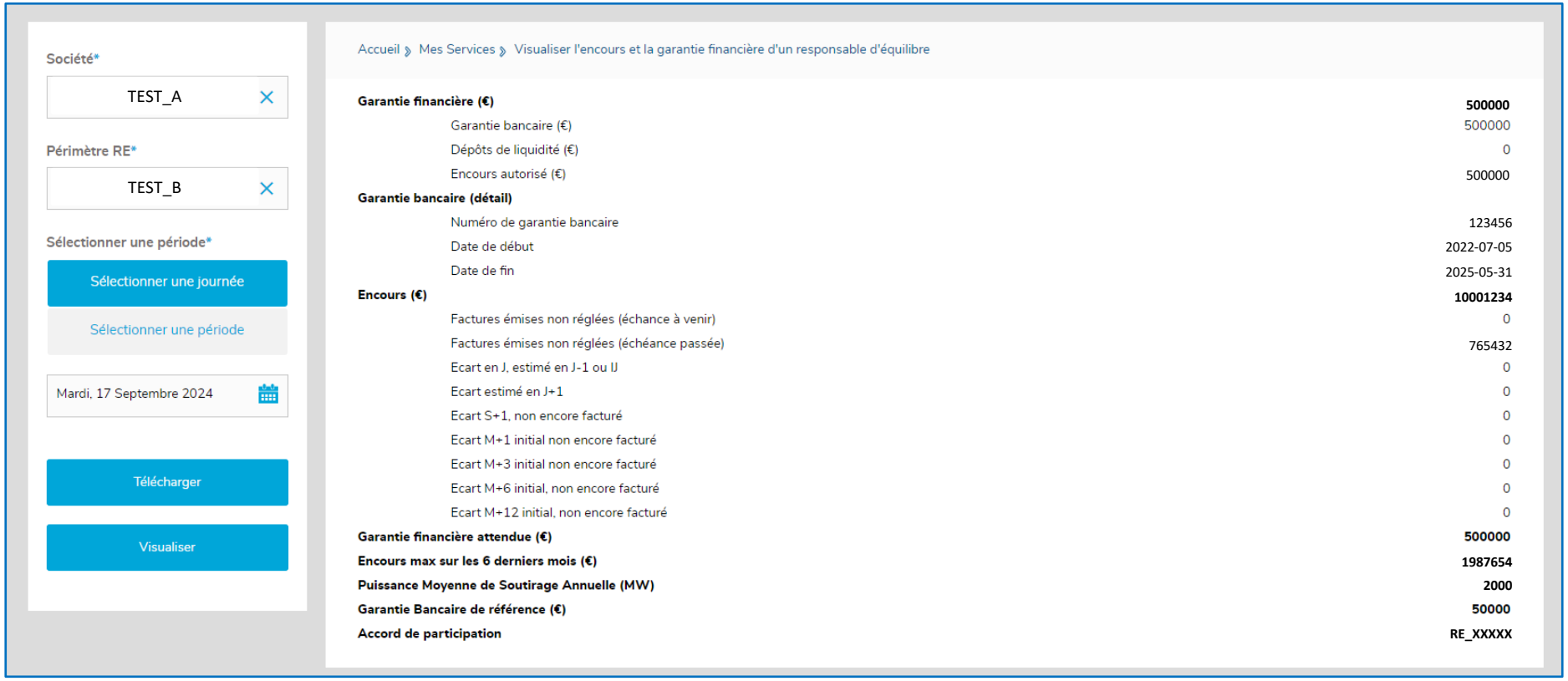
- Ces données, anciennement disponibles au fil de l'eau dans **l'Espace Personnalisé Client (EPC),** sont désormais regroupées vers un même espace et enrichies de fonctionnalités d'historique et de téléchargement sur le **Portail Services** , via le nouveau service **« Visualiser l'encours et la garantie financière d'un responsable d'équilibre »** .

- Vous pouvez désormais :
  - Consulter le détail de votre encours suivi et encours consolidé;
  - Consulter votre garantie financière à une date donnée;
  - Télécharger l'historique de ces données sur une période de votre choix.

- Le téléchargement de l'historique est également disponible en machine to machine via une nouvelle **API « Financial Guarantees»** du **Portail Data.**
- Les données du jour courant publiées par l'EPC continueront d'être mises à jour, jusqu'à leur suppression fin octobre 2024.

Portail Services : Service de Suivi d'encours RE





Comment accéder au nouveau service?

Connectez-vous au Portail services de RTE:



Le nouveau service « Visualiser l'encours et la garantie financière d'un responsable d'équilibre » est **un service privé, accessible depuis l'onglet « Mes Services ».**



Comment accéder à la nouvelle API « Financial Guarantees » du Portail Data ?

- Connectez-vous au Portail Data de RTE.

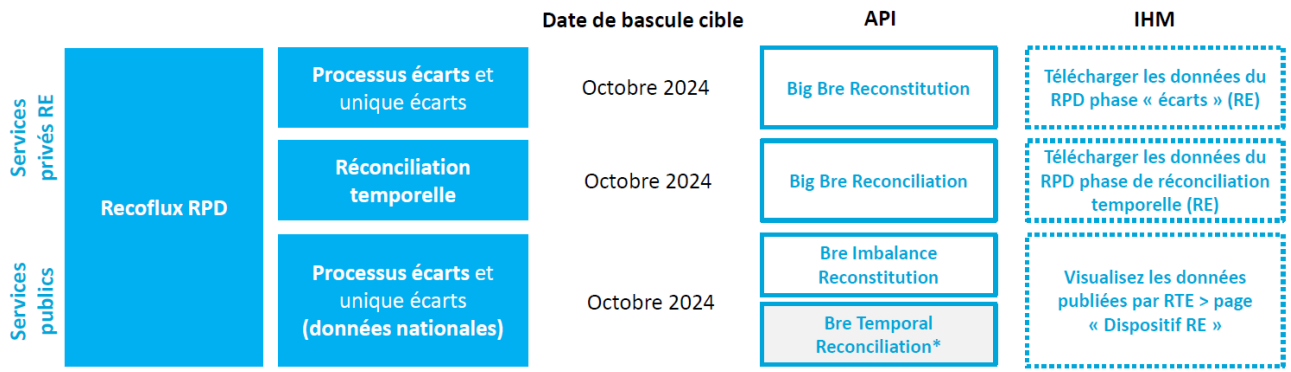
- Si vous disposez déjà un accès à l'API Big Imbalance du service « Visualiser les écarts valorisés», **votre certificat pki est réutilisable, sans action de votre part.**

- Si vous ne disposez pas de ces droits, vous pouvez demander la création d'un certificat pki via le lien suivant.

2 Système cible et C05T

ISP15 : Evolutions sur les services privés RE et les services publics

Concerté en mai 2023



**Pas d'impact sur les services publics réconciliation temporelle (API « Bre Temporal Reconciliation » et IHM associée)*

NEW

Privés

- ***Big Bre Reconstitution*** : Pas de changement d'API - **1 nouvelle ressource « *data_v2* »** pas 15' incluant les nouvelles courbes réglementaires du système cible
- ***Big Bre Reconciliation*** : Pas de changement d'API - **1 nouvelle ressource « data_v2 »** pour les données ayant une date d'application entre 1/07/23 et 4/10/24 incluant une nouvelle courbe (C05T) – arrêt de l'alimentation du service après la dernière recotemp

Publics

- ***Bre Imbalance Reconstitution*** : Pas de changement d'API – ***de nouvelles ressources*** portant l'évolution de toutes les ressources existantes au pas 15' avec l'extension **« *_v2* »** et une nouvelle ressource **« *national residue* »**

IHM

Privés

- ***Télécharger les données du RPD phase écart (RE)*** : Ajout d'une sélection **« *Processus unique écarts fusionné* »** pour les données pas 15 ' incluant les nouvelles données du système cible
- ***Télécharger les données du RPD phase de réconciliation temporelle (RE)*** : Ajout d'une sélection **« *Courbe de charge – pertes RT*»** uniquement pour les données de la C05T entre le 1/07/23 et 4/10/24

Publics

- ***Visualisez les données publiées par RTE > Dispositif responsable d'équilibre*** : Ajout d'une sélection **« *Processus unique écarts fusionné* »** pour les données pas 15 ' incluant les nouvelles données du système cible

ISP15 : Evolutions sur les services privés RE et les services publics

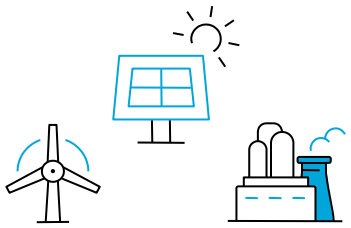
Synthèse des données réglementaires exposées :

	Pour une date d'application jusqu'au 04/10/24	Pour une date d'application à partir du 05/10/24	Pour une date d'application jusqu'au 04/10/24
Données	**Processus « écart » historique PT30M**	**Processus « unique écart » fusionné PT15M**	**Réconciliation temporelle**
Consommation estimée	C01	C01	C01T
Production estimée	C02	C02	C02T
Consommation télérelevée	C03	C03	C03T
Production télérelevée	C04	C04	C04T
Courbe de charge des Pertes	C05	C05	***C05T*** NEW
Coefficient de calage	C12	C_CAL_NAT	C12T
Courbe de charge recalée	C13	C01_CAL	
Bilans globaux de consommation (par GRD)	C14	BGC-RE-GRD	
Bilans Global de consommation avec résidu pour le RE	-	***BGC_RES_RE***	
Courbe de Charge du résidu national affecté au RE	-	***RES-RE*** NEW	
Coefficient de normalisation des Pertes	-	***CNP***	cnp
Coefficient de normalisation de la consommation estimée calée du RE	-	***COEFF_NRM***	cn

C Restitution du questionnaire RE

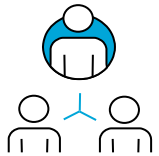
Une vingtaine de Responsables d'Equilibre ont répondu au sondage

22 répondants



Responsable(s) d'équilibre ayant au moins un site physique dans son périmètre d'équilibre

18



Responsable(s) d'équilibre ayant uniquement des échanges déclaratifs dans son périmètre d'équilibre

4



- ✓ Sur le marché français, seuls **28% des RE disposent d'entités physiques** au sein de leur périmètre d'équilibre, les 72% restants sont qualifiés de RE déclaratifs.
- ✓ La répartition des répondants au sondage présente une proportion inversée : **la majorité des RE sont physiques**, ce qui n'est pas représentatif de la réalité du marché

Rappel du contexte et des objectifs du sondage

Contexte

La croissance des énergies renouvelables, le développement de nouveaux usages/flexibilités, la réforme du marché européen de l'électricité sont autant de facteurs qui contribuent à la mutation du système électrique tel qu'on le connaît.

Dans les années à venir, RTE sera amené à laisser une plus grande place aux échanges sur les marchés de gros, jusqu'à des échéances plus proches du temps réel, en **réduisant le Délais de Neutralisation (DN) de 1h à 30 min** et **sa Fenêtre Opérationnelle (FO)** dédiée à l'équilibrage du Système Electrique. Ainsi, les RE auront plus de temps pour affiner l'équilibre du périmètre dont ils sont responsables.

Le déséquilibre en entrée de FO est supposé plus faible: **les RE doivent être aidés et incités à mieux équilibrer leur périmètre d'équilibre ou participer à l'équilibre du système à la maille nationale.**

Objectifs

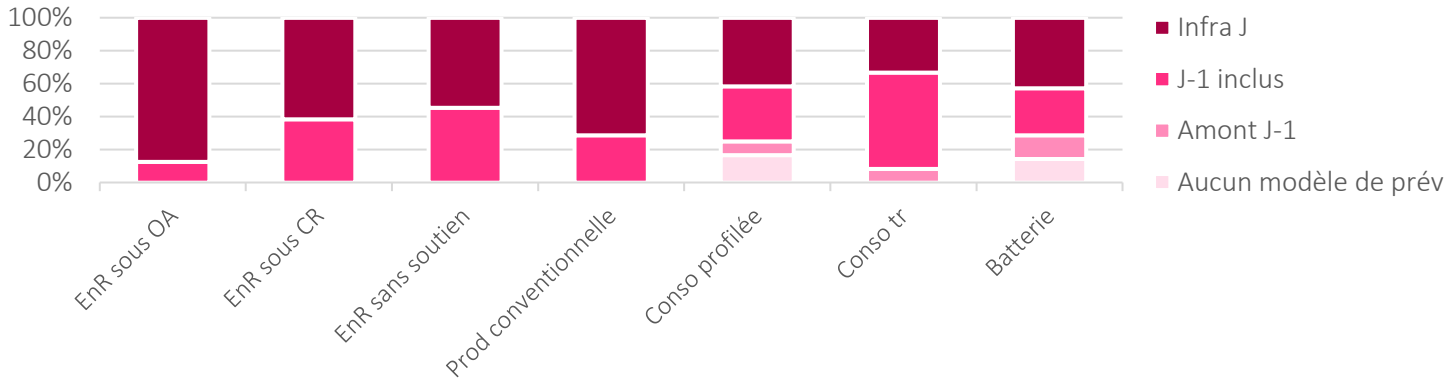
- Affiner la vision de RTE sur les contraintes d'équilibrage des RE en fonction des différents types d'acteurs ;
- Connaître les éventuelles adaptations des RE en vue des évolutions à venir (type ISP15, GOT 15h, produits 15', réduction DN etc.)
- Identifier les leviers qui permettraient aux RE d'améliorer leur stratégie d'équilibrage (réduire les échéances de publication, augmenter les fréquences de mise à jour etc.)

→ L'objectif est de collecter toutes ces informations en début de cycle de concertation des règles du mécanisme RE v2

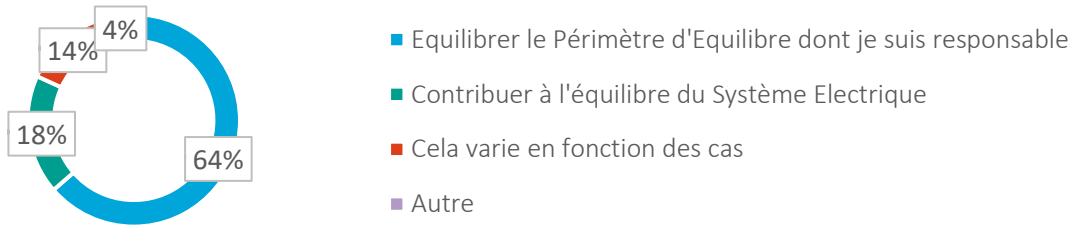
1 Périmètre d’équilibre et stratégie d’équilibrage

Stratégies et dynamiques d'équilibrage disparates au sein des RE

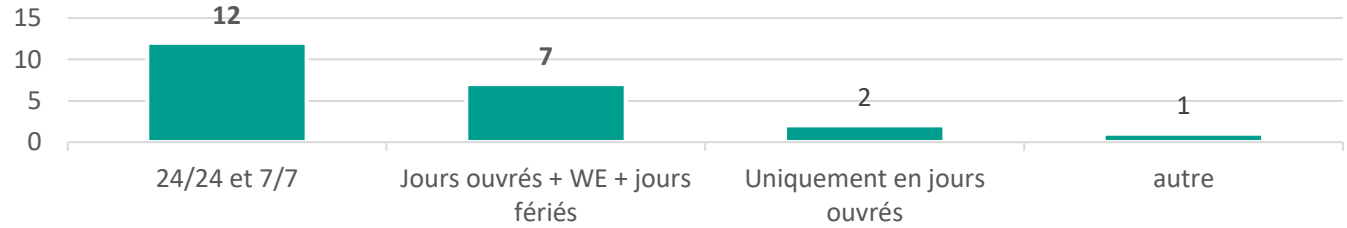
Q3 Pour chaque élément de votre périmètre d'équilibre, merci d'indiquer le cas échéant, la dernière échéance de mise à jour de vos modèles de prévision de consommation ou de production.



Q7 Quelle finalité d'équilibrage cherchez-vous à atteindre?



Q9 Quel type d'astreinte avez-vous mis en place ?





Messages clefs

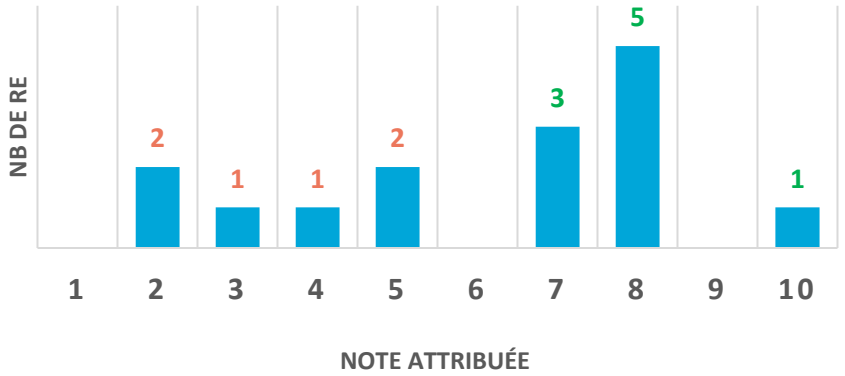
- ✓ **Mise à jour des prévisions : la majorité des RE met à jour ses prévisions de production d'énergies renouvelables en infra-journalier.**
- ✓ **Anticipation du Déséquilibre Système :** 18 % des RE s'efforcent d'anticiper le déséquilibre global du système afin de contribuer à l'équilibre du système électrique.
- ✓ **Absence d'astreinte permanente :** certains RE n'ont pas mis en place d'astreinte 24h/24 et 7j/7 pour l'équilibrage de leur périmètre d'équilibre.

Des avis hétérogènes sur le niveau de liquidité en Infra-J

12 La liquidité actuelle sur le marché infra-j vous permet-elle de mener la stratégie d'équilibrage souhaitée ?

6.13







Messages clefs

- ✓ **Les avis des RE concernant la liquidité sur les marchés infra-journaliers sont divergents.**
- ✓ Certains se déclarent satisfaits du niveau actuel, tandis que d'autres considèrent ce sujet comme une contrainte à leurs efforts de rééquilibrage en infra-journalier.



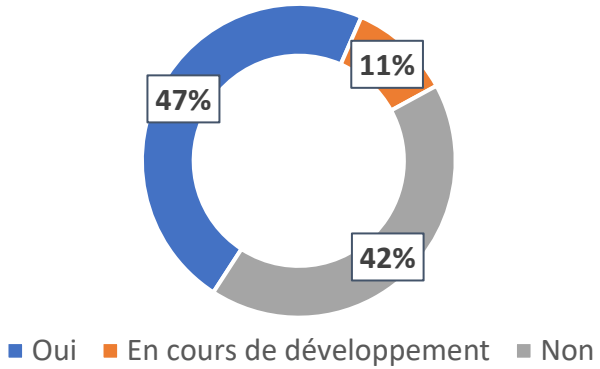
Réponses RTE

Des évolutions récentes ont permis de créer de nouvelles opportunités d'échanges et de fournir un "signal prix " sur le marché infra-journalier :

- ✓ **Nouvelles enchères infra-journalières "IDAs"** : 15h et 22h en J-1, 10h en J.
- ✓ **Gate Opening Time 15h :** ouverture du trading continu sur la plateforme XBID dès 15h en J-1 (au lieu de 22h).

Réactions des RE face aux épisodes de prix spot négatifs

11 **Prenez-vous en compte les épisodes de prix spot négatifs dans vos stratégies d'équilibrage ?**



- La majorité des RE intègre, ou est en voie de développement pour les intégrer, les épisodes de prix spot négatifs dans leur stratégie d'équilibrage. Ils mentionnent notamment les actions suivantes :
  - l'arrêt ou l'écrêtement des sites de production ;
  - l'optimisation des volumes d'achats et ventes sur la bourse ;
  - les actions sur le marché infra-journalier pour gérer les proratas liés à la **problématique EPEX SPOT sur la plage de prix [-0,1 : 0,1].**
- Parmi les RE n'adaptant pas leur stratégie d'équilibrage en cas de prix spot négatifs, certains justifient cette absence d'adaptation par les spécificités propres à leur périmètre d'équilibre.

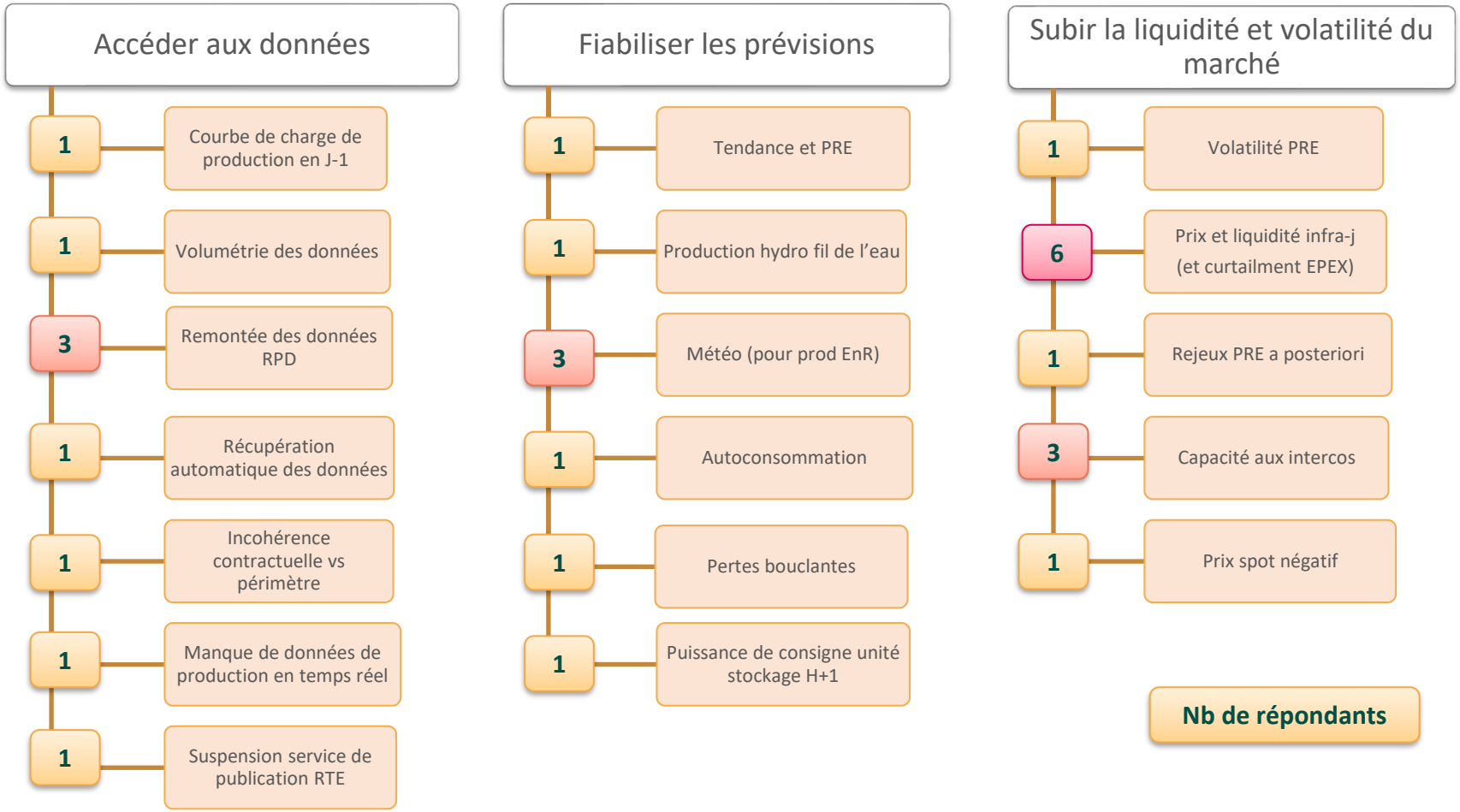


Evolution EPEX-SPOT

Initialement, la granularité des prix des offres et celle du prix de clearing étaient différentes. Une adaptation a été mise en place pour harmoniser ces deux granularités sur le SDAC et le SIDC, faisant passer la précision des prix des offres de 0,1 à 0,01. Cette évolution vise à résoudre les difficultés rencontrées par les responsables d'équilibre

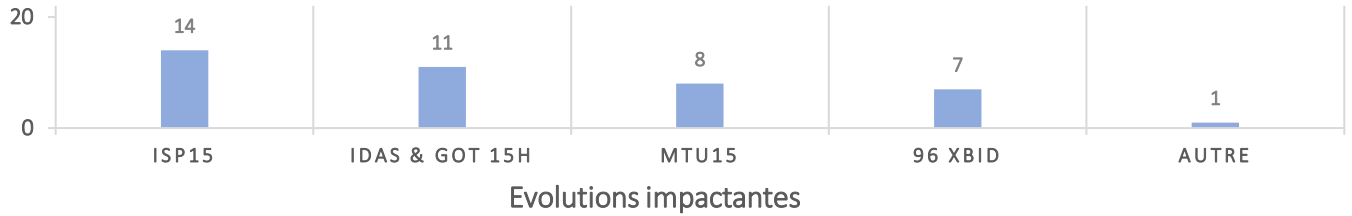
Le marché Infra-Journalier : une contrainte partagée par de nombreux RE

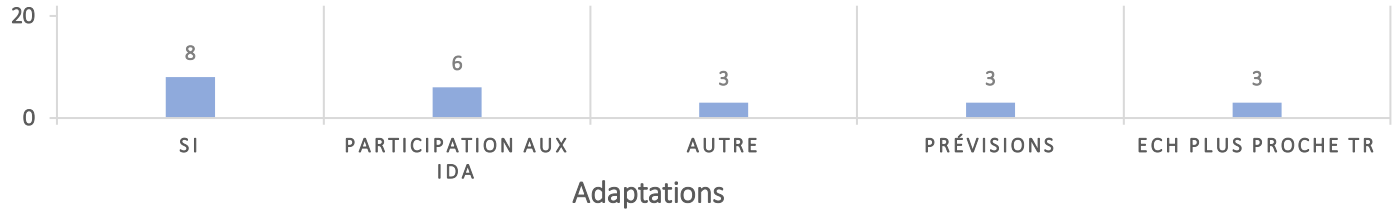
13 **Quelles sont les contraintes et difficultés principales que vous rencontrez dans votre stratégie d'équilibrage ?**



Principales évolutions dans les années à venir

14 Dans les années à venir, quelles évolutions sur le marché de l'électricité impacteront votre stratégie d'équilibrage ? Le cas échéant, précisez quelles adaptations vous comptez mettre en place.





15 La réduction du Délais de Neutralisation, passant de 60 à 30 minutes, impacterait-elle votre stratégie d'équilibrage ?

45% - pas d'impact	55% - impact positif		
Ces RE ne voient pas d'impact sur leur stratégie d'équilibrage.	Une partie des RE est convaincue que cela va les aider à mieux équilibrer leur périmètre d'Équilibre.	D'autres RE identifient une opportunité d'échanger ou redéclarer plus proche du temps réel.	Enfin, certains n'identifient pas à date les impacts réels mais estiment que cette évolution leur est favorable



Questions RTE

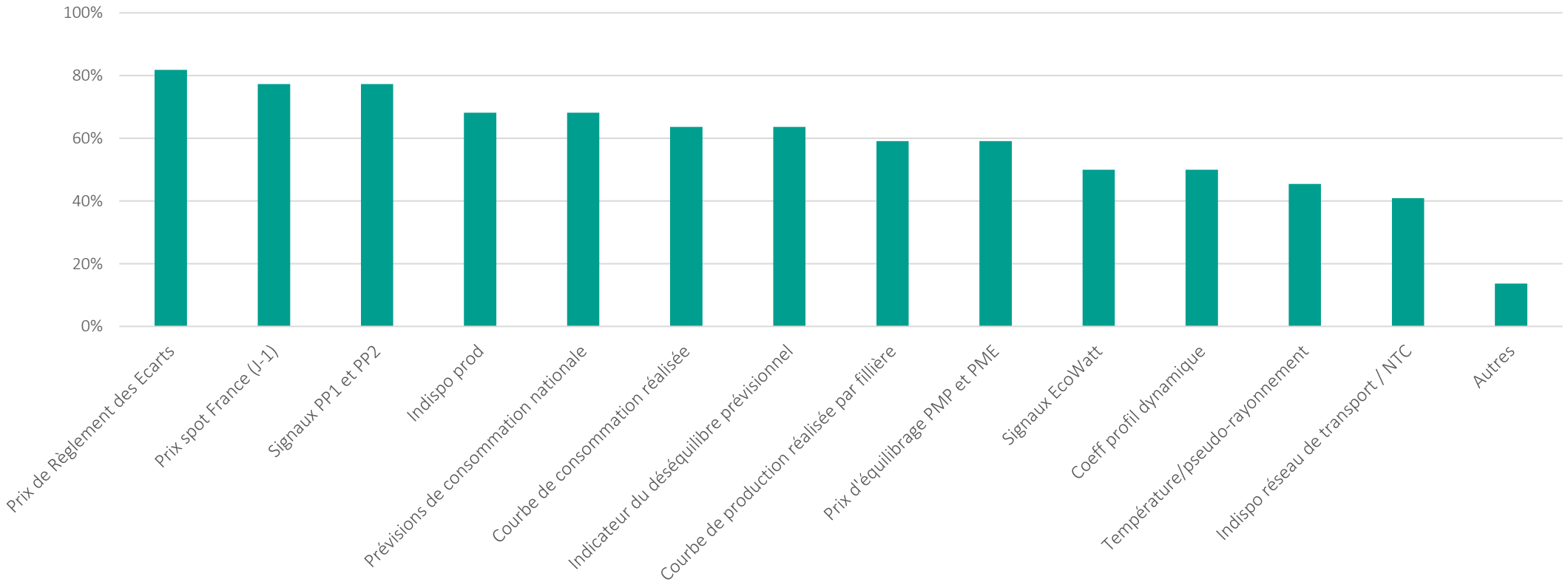
- **Près de 50 % des acteurs RE** ont indiqué qu'ils adapteraient leur système d'information aux futures évolutions. Ces adaptations seront-elles axées sur des mises à jour des systèmes existants ou sur des approches agiles et optimisées ?

- **45 % des acteurs RE** ayant répondu au questionnaire n'observent pas d'impact significatif de la réduction du délai de neutralisation à 30 minutes sur leur stratégie d'équilibrage, bien que cette mesure soit censée les aider, en leur laissant l'opportunité d'échanger plus proche du temps réel.

2 Leviers permettant d’affiner votre stratégie d’équilibrage

Les données publiques : un pilier pour l'équilibrage des RE

17 Quelles données publiques publiées par RTE utilisez-vous dans votre stratégie d'équilibrage ?



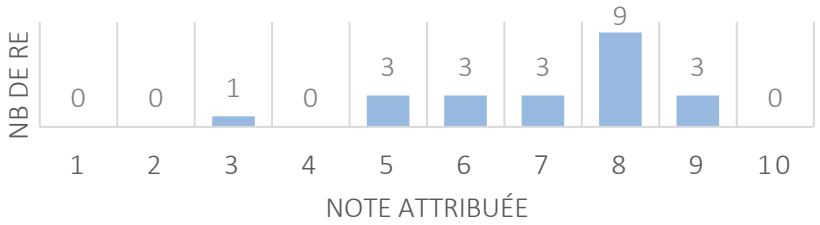
Les RE soulignent la grande importance de ces données pour la qualité de leur équilibrage. Ils insistent sur le besoin d'une haute fiabilité et qualité des données publiées.

Les données publiques : un pilier pour l'équilibrage des RE

19 Comment évaluez-vous l'accessibilité et la facilité d'utilisation du Portail Services de RTE concernant les données publiques ?



7.09



Verbatim associés

« Portail assez clair et intuitif »

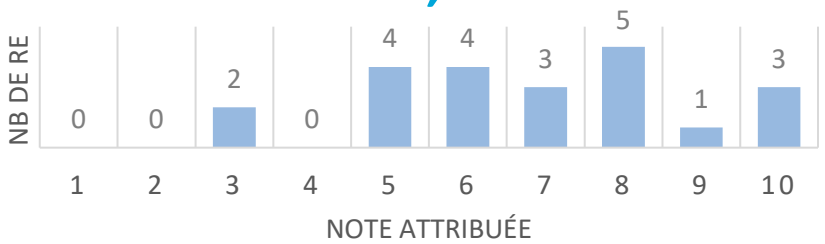
« Les données sont facilement accessibles »

« manque de différenciation par filière »

21 Comment évaluez-vous la qualité des données publiques publiées par RTE ?



6,82



Verbatim associés

« La qualité des valeurs publiques est correcte »

« Les différentes publications de production temps réel (Eco2mix, Portail Services, API RTE et API ODRE) ne sont pas cohérentes entre elles donc il est difficile de savoir quelle est la source la plus fiable. »



Messages clefs

- ✓ La majorité des répondants exprime une satisfaction quant à l'accessibilité et à la facilité d'utilisation des données publiques fournies par RTE.
- ✓ Cependant, certains RE soulignent que les données publiques peuvent varier en fonction des **sources de publication**, telles qu'Eco2mix, le Portail Service ou ODRE.

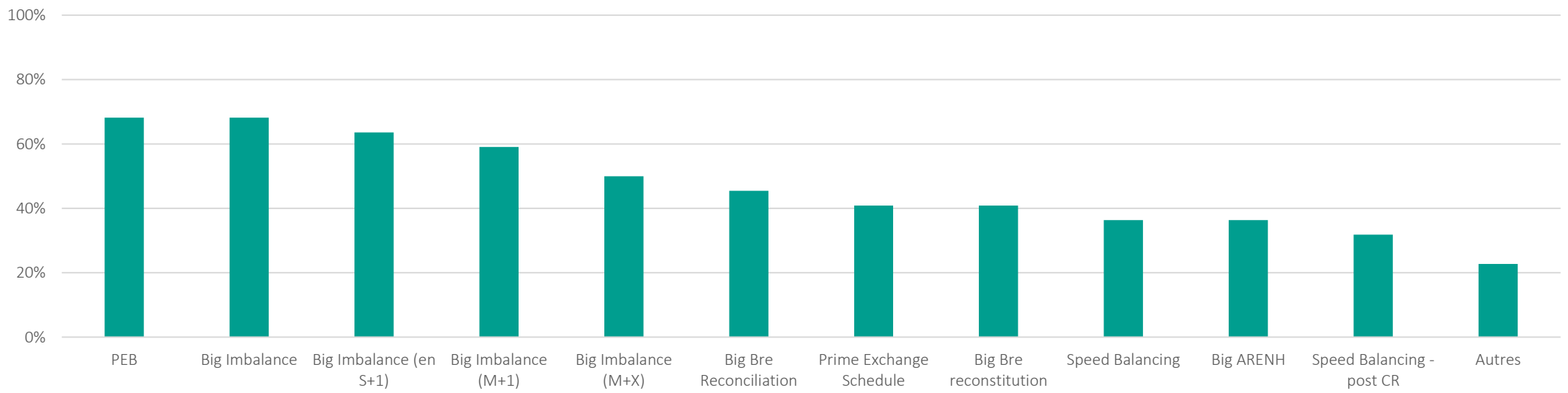


Réponses RTE

- ✓ Afin de rendre l'offre de publication des données publiques de RTE plus lisible, cohérente ainsi que d'améliorer la qualité des données, **RTE initie un projet d'harmonisation et de rationalisation.**

Les données privées : moins utilisées par les RE en temps réel

23 Quelles données privées publiées par RTE utilisez-vous dans votre stratégie d'équilibrage ?



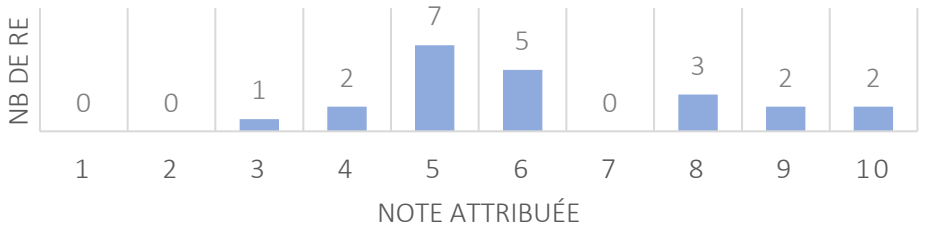
Les données privées de leur périmètre d'équilibre sont principalement utilisées en back office par la majorité des RE. Permet de fiabiliser les prévisions de consommation et de production (en prenant les données historiques).

Premiers résultats - Données privées publiées par RTE

25 Comment évaluez-vous l'accessibilité et la facilité d'utilisation du Portail Services de RTE concernant les données privées de votre périmètre d'équilibre ?



6.27



Verbatim associés

« Indisponibilités occasionnelles des données publiées par RTE, tant sur le portail Services que via les API »

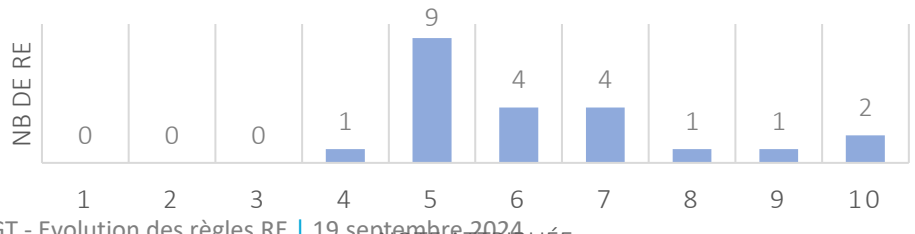
« Manque d'ergonomie »

« Ergonomie à revoir, heure de publication non fixes »

27 Comment évaluez-vous la qualité des données privées de votre périmètre d'équilibre publiées par RTE ?



6,27



Verbatim associés

« Dégradation de la qualité des données »

« Pas d'alertes utilisateur lorsque données manquantes, erronées ou corrigées »



Messages clefs

- ✓ Un certain nombre de RE ont signalé un **manque d'ergonomie** concernant leur accès aux données privées de leur périmètre d'équilibre.
- ✓ Des **indisponibilités occasionnelles** de certains services ont été également mentionnées.



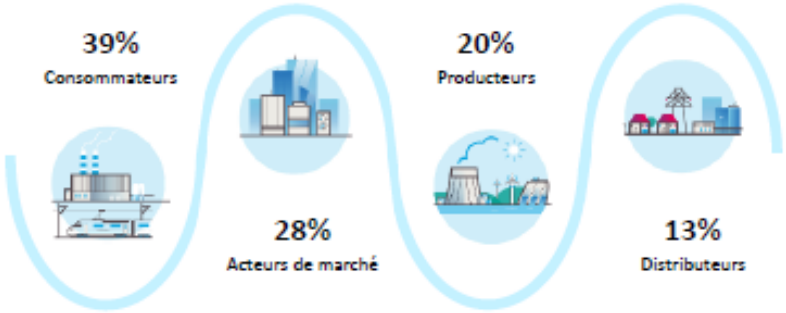
Réponses RTE

- ✓ **Cible :** refonte de l'expérience utilisateur relative aux données privées accessibles aux RE.
- ✓ **Phase transitoire :** prise en compte de certains retours des RE sans modification de la structure du portail.

Refonte de l’expérience utilisateur relative aux données privées

Enquête qualitative

TYPOLOGIE DU PANEL :



Objectif de l’enquête

- ✓ Comprendre l’utilisation que nos clients font des plateformes existantes (Portail Services et Portail Data) et quelles utilisations futures ils souhaitent en faire.
- ✓ Echanger autour de leurs remarques, de leurs bonnes pratiques et de idées.

Projections et Améliorations

- ✓ Ces enquêtes ont permis de définir l’ambition long terme de RTE en matière d’expérience digitale pour ses clients
- ✓ Plusieurs évolutions sont à prévoir, tant au niveau de l’interface et des fonctionnalités, que du parcours utilisateurs.

Les messages clefs

Affiner la vision de RTE sur les contraintes d'équilibrage des RE.

- Contraintes et dynamiques d'équilibrage disparates en fonction de la composition du périmètre RE.
- Les avis divergent en matière de liquidité sur le marché infra-journalier.
- Accéder aux données au plus proche du temps réel, fiabiliser les prévisions et subir la volatilité des prix sont les principales contraintes remontées par les RE.

Connaître les éventuelles adaptations des RE en vue des évolutions à venir.

- Les principales adaptations prévues sont d'ordre SI (passage à l'ISP15 notamment).
- Retours des RE hétérogènes concernant la mesure de réduction du DN à 30 minutes.

Identifier les leviers qui permettraient aux RE d'améliorer leur stratégie d'équilibrage.

- Projet de refonte de l'expérience utilisateur concernant les données privées du portail services.
- Rationalisation des données publiques publiées sur différentes sources.
- Fiabilisation de l'indicateur du déséquilibre prévisionnel.
- D'autres propositions remontées sont en cours d'analyse.

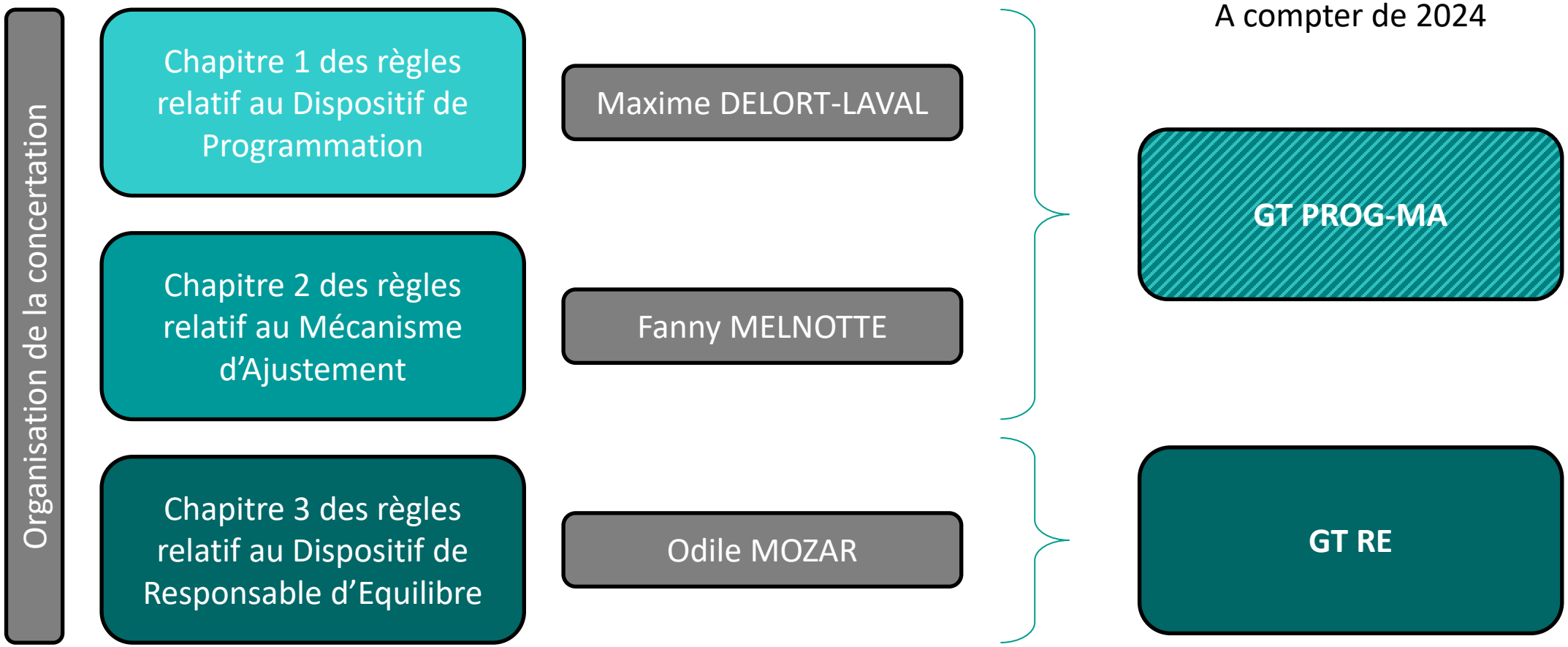
Le réseau de transport d'électricité

Merci

Copyright RTE – 2024. Ce document est la propriété de RTE. Toute communication, reproduction, publication même partielle est interdite sauf autorisation écrite du Gestionnaire du Réseau de Transport d'Électricité (RTE)

Annexes

Interlocuteurs référents de la concertation PROG-MA-RE



Historique de la concertation MA-RE

Passées

AT du 16/03/2023 (pour GRD/ELD)
- Correction des PE suite aux activations de flex RSO hors MA

GT du 14/03/2023
- Harmonisation des règles de marché
- Pilotage ex-ante du solde du CAE (premier calcul)
- Mise à jour du code de dialogue
- Marché XBID à 15h en J-1
- Cohérence des périmètres EDA et EDR
- Envoi des points de fonctionnement

GT du 18/04/2023
- Suivi des méthodes « historique » et « prévision » sur le MA
- Date de go live prévisionnel pour ISP15
- Modalités pour la dernière RT (ISP15/système cible)
- Adaptations des échanges RTE-GRD
- Amendements rédactionnels dans les règles MA-RE v11

AT du 09/05/2023 (ad hoc ISP15)
- Présentation SI des évolutions liées aux système cible et passage à l'ISP15

AT du 16/05/2023 (ad hoc bascule SYGA-TOPASE)
- Stratégie de bascule applicative
- Préparation de la phase de tests

GT du 25/05/2023
- Processus européen d'Analyse de Sécurité Coordonnée (CSA)
- Flexibilités réseau hors MA
  - Définition des « flexibilités réseau hors MA »
  - Correction des PE en cas de flex. RSO RPT
  - Clarifier la frontière entre MA et flex. RSO
  - Intégration des flex. RSO dans le solde du CAE
- Trajectoire pour atteindre 96 guichets
- Modalités de participation à la plateforme MARI

AT du 22/06/2023 (ad hoc bascule SYGA-TOPASE)

GT du 27/06/2023
- Flux financier dans le cas de correction de PE de flex RSO sous OA
- Corrections PE sur les sites aux modèles « sans » (rappel)
- Suivi des méthodes « historique » et « prévision » sur le MA
- Offres sur le mécanisme d'ajustement
- Suppression de l'article relatif à l'analyse d'impact sur le RPD des ajustements sur des EDA RPD
- REX sur les activations avant TERRE et hors fenêtre opérationnelle

AT du 06/07/2023 et 19/09/2023 (ad hoc bascule SYGA-TOPASE)

GT du 21/09/2023
- Retour sur la consultation TERRE
- Rappels relatifs aux services à destination des RE
- Retour sur appel à contribution IDCZGOT 15h et IDA
- Dispositif de programmation : Evolution du dispositif ; gestion des périmètres ; suspension de l'accord de participation
- Evolution processus de sécurisation financière du RE
- Précisions sur valorisation des énergies d'ajustement
- Seuil de participation au MA et petites EDA
- Suppression article relatif à la volatilité et veille des prix

AT du 08/11/2023 (ad hoc ISP15)
- Présentation stratégie tests acteurs + Questionnaire

GT du 28/11/2023
- Notification de la date V
- Page transverses multi-mécanismes Portail Services
- Retour de la consultation PROG-MA-RE v1

GT du 16/01/24
- Rappel mise en œuvre planning et éléments concertés
- Bilan 2023 : RT 18 et CAE 2021
- REX nouveau pilotage CAE
- Lignes directrices prochain cycle de concertation

GT du 23/04/2024
- Question RE, optimisation CAE et garantie Evergreen
- Publication aux RE des Flexibilités réseau
- Rappel modalités de bascule ISP15 et tests acteurs

Á venir *(indicatif)*

GT RE du 19/09/2024
- Heure : de 14h à 16h

GT RE du 23/01/2024
- Heure : de 14h à 16h

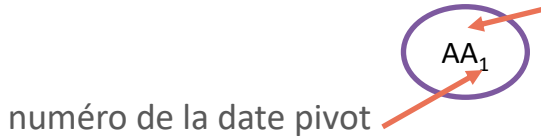
GT RE du 03/04/25
- **Heure : de 14h à 16h**

GT RE de septembre (retour consultation)

Harmonisation des règles de marché : nouvelle nomenclature

- Dans le cadre du projet Harmonie, RTE a fait évoluer la nomenclature des dates pivots pour el jeu de règle RE v1 (et pour les futurs jeux de règles des autres chapitres (PROG ; MA ; NEBF; SSY; etc.)

- Chaque date pivot aura un nom unique et respectera la nomenclature suivante :



Mécanisme	Nom abrégé prévisionnel
Programmation	PR
Mécanisme d'ajustement	MA
Responsable d'Equilibre	RE
Services Systèmes Fréquence	SY
NEBEF	NF
Import-Export	IE

  - Pour le RE, les dates sont de la forme : **RE_1**
  - Les dates pivot correspondant à des projets **multi-mécanismes** auront le **même numéro** dans tous les jeux de règles
    - ➢ *Exemple : pour ISP15, les dates pivots sont comprises entre 15 et 30 pour tous les jeux de règles, toujours précédées des lettres correspondant à chaque jeu de règles*

Nommage des dates pivots dans les règles RE v1 :

ISP15

	Ancien nom	J		L				
	Nouveau nom	RE 1	RE 2	RE 15	RE 16	RE 17	RE 18	RE_1 9

Informations complémentaires

- **Calendrier de bascule**

Portail Services – Page dédiée ISP15

Consulter le calendrier prévisionnel de bascule des dispositifs et des échéances RTE-acteurs impactés

- **Planning prévisionnel des tests acteurs**

Portail Services – Page dédiée ISP15

Consulter le planning prévisionnel des sessions tests acteurs par typologie d'acteurs